

Rue de Vesoul - Acquisition de la propriété MAILLOT

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du relogement de plusieurs familles en difficulté, la Municipalité a demandé aux services de bien vouloir rechercher divers sites.

A cet effet, une négociation a été engagée avec les Consorts MAILLOT, propriétaires d'une maison type ferme sise 150 rue de Vesoul, cadastrée section OS n° 118. Le Service des Domaines a estimé ce bien à une valeur de l'ordre de 380 000 F. Toutefois, un accord a été trouvé sur la base de 400 000 F.

L'Office Municipal d'HLM se portera acquéreur de la propriété, sous réserve de son Conseil d'Administration et de l'obtention d'un PLA Insertion. Toutefois, pour des raisons de délai de paiement, la Ville pourrait acheter cette propriété et ensuite la rétrocéder à l'Office Municipal d'HLM.

Au cas où la Ville devrait acheter, la somme de 400 000 F serait imputée au chapitre 908.0/212.501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition par la Ville de Besançon de la propriété MAILLOT au cas où l'Office Municipal d'HLM ne pourrait se porter acquéreur dans les délais voulus,
- et autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

M. TISSOT, Président de l'Office Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, décide l'acquisition de la propriété MAILLOT selon les conditions fixées ci-dessus.